Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023 Affiché le 15/04 (2023)

ID: 035-263503336-20230318-DELIB_180323_07-DE

République Française Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP

Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration Séance du samedi 18 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Le dix-huit mars deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.

Etaient présents :

Membres élus: Jacky LECHÂBLE Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven

DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine GUIBERT, Catherine LAINE,

Membres nommés: André LELIEVRE

Absents excusés:

Membres élus: Viviane SAINT-DENIS

Membres nommés: Chantal AUBRÉE (donne pouvoir à Isabelle LHOMME), Odette BOUVIER,

Valérie HEEN, Isabelle PROTET (donne pouvoir à Sylviane GUILLOT).

Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance. Madame Isabelle LHOMME a été désignée secrétaire de séance.

2023 : 18/03-07 Action de soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie

À la suite du double séisme meurtrier qui a touché le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie le 06 février dernier, faisant plus de 35 000 victimes, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a activé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes.

Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Il est donc proposé aux membres du CCAS de voter une subvention de 500 € au profit du FACECO pour contribuer à l'aide apportée par la France aux populations turques et syriennes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le versement d'une subvention à hauteur de 500 € au profit du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales).

Fait les dits jour, mois et an. Pour extrait certifié conforme.

Jacky LECHÂBLE,

Président du C.C.A.

Signé par : Jacky Lechable Date : 11/04/2023 Qualité : Maire